



Comment faire pour écarter un enfant d'une succession ?

Par Mermaid

Bonjour

Ma mère (retraité) a 2 enfants. Elle souhaiterait investir dans un bien immobilier avec ou sans mon aide financière. A son décès, dans la mesure où je l'aurai aidé financièrement, elle voudrait que je sois seule héritière du bien. Ce sera son seul bien et ses liquidités sont faibles. Auriez une solution au niveau succession, fiscale et financière ?

Cordialement

Mermaid

Par Henriri

Hello !

Mermaid, on ne peut pas écarter totalement un enfant d'une succession :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529[ur]

A+

Par JG CS 06

Bonjour

Vous avez deux solutions à mon sens :

- 1°) Qu'un testament soit rédigé à votre profit devant notaire car votre mère dispose de la moitié en quotité disponible pour le léguer à qui elle veut.

Comme elle ne peut déshériter un enfant, vous obtiendrez les 3/4 de la succession et votre frère 1/4.

- 2°) Vous achetez l'appartement à votre nom et laissez votre mère y résider.

Cordialement

Par isernon

bonjour,

vous pouvez acheter la nue-propriété d'un appartement et votre mère l'usufruit.

à son décès, vous récupérerez la pleine propriété de cet appartement.

prenez conseil auprès d'un notaire qui saura vous conseiller sur votre projet.

salutations